



Mon ex belle soeur veut notre peau !

Par **deesse45_old**, le **10/06/2007** à **02:08**

bonjour

Mon frere a divorcé de sa femme (par consentement mutuel) celle ci n'arrete pas de nous harceler mon frere ansi que tout les membres de notre famille , on a eu le malheur de la rencontrer dans la rue elle s'est mise à m'insulter et me crier dessus j'ai essayée de la raisonner mais rien à faire on aurait dit une hystérique, elle s'est jetée sur mon frere lui a donner un coup et elle etait sur le point de me taper dessus et ceux devant plusieurs personnes, elle criait .

Je voudrais savoir que peut on faire mon frere et notre famille pour qu'elle cesse de nous harceler et de nous insulter , avant qu'il ne soit trop tard, car tout ce qu'elle attend de nous C'est que nous repondions à ses provocations pour que cela se finisse en bagarre et qu'elle puisse porter plainte contre nous, elle serait meme capable de porter le premier cout.

merci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **03:20**

Bonjour.

A vrai dire, tant qu'il n'y pas eu véritablement de coups, je ne vois pas vraiment ce que l'on

pourrait faire..

Rien ne peut empêcher une personne de vous mettre la "pression" si je puis dire.

Maintenant, les juges ne sont pas stupides. Si jamais, elle vous agresse physiquement et que vous soyez emmener à "riposter", la légitime défense s'appliquera, quand bien même il s'agit d'une femme.

Par **deesse45_old**, le **10/06/2007** à **12:47**

merci de votre reponse , nous allons faire en sorte de l'eviter et si jamais elle s'attaque à son ex (mon frere) et qu'il lui rende les coups que risque t'il?

merci

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **13:53**

Bonjour.

Si votre frère agit pour se défendre , il ne risquera rien.

Par **deesse45_old**, le **10/06/2007** à **17:09**

OK mais tout le monde sait qu'un homme est plus fort qu'une femme sauf dans ce cas la car elle a la carure d'un homme

Meme s'il s'avere qu'il lui rend les coups qu'elle lui met vis à vis de la justice c'est une femme donc considerée comme faible !!!

Si elle porte plainte mon frere pourrait le payer cher non?

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **17:24**

Bonjour.

A partir du moment ou il ne fait que se défendre, il est couvert par la légitime défense, peu importe que l'agresseur soit un homme ou une femme.

Evidemment, les coups portés pour se défendre doivent être nécessaires et proportionnés. IL est clair que si elle lui met une simple giffle et que lui commence à la rouer de coups, ça ne marchera pas ;-)

Par **deesse45_old**, le **11/06/2007** à **08:32**

ok merci de vos conseils